

LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

*Elle implique
nécessairement votre
adhésion et votre
participation*



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SOUS-PRÉFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE
COMMISSARIATS de POLICE de CHALON-SUR-SAÔNE
et de MONTCEAU-LES-MINES
COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE CHALON SUR SAÔNE



SÉCURITÉ DANS LES COMMERCES MOBILISONS-NOUS



QUELQUES PRÉCAUTIONS ÉLÉMENTAIRES....

Ne centralisez pas votre recette :

- Conservez le moins d'argent possible dans les caisses.

Changez vos habitudes :

- Changez régulièrement vos horaires et itinéraires pour déposer vos fonds à votre banque ;
- Ne laissez pas votre caisse à la vue du public.

Pensez aux équipements préventifs et dissuasifs :

- Eclairage, visibilité, protection des issues, vidéo protection, alarmes sont des pistes qui méritent étude... .

Si malgré ces précautions vous êtes victime d'une agression ou d'un cambriolage :

Pendant :

- **Ne vous opposez** pas physiquement à l'agresseur et conservez votre calme ;
- Cherchez à mémoriser le signalement du ou des auteurs.

Après :

- **Dès le danger écarté** composez le « 17 » et indiquez clairement l'objet de votre appel et les informations dont vous disposez ;
- Laissez les choses en l'état à l'intérieur et à l'extérieur afin de ne pas faire disparaître des traces ou indices susceptibles d'aider à l'identification des malfaiteurs.

Demandez aux témoins de rester sur place.

...ET LE SOUTIEN DES SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE

N'hésitez pas à composer le 17 en cas de doute ou d'anomalie constatée :

- Surveillez les allers et venues des personnes inhabituelles ;
- Observez bien les personnes suspectes afin de pouvoir donner un signalement précis aux enquêteurs ;
- Relevez si possible, la marque, le numéro d'immatriculation, la couleur du véhicule utilisé par les personnes suspectes ;
- N'hésitez pas à vous rapprocher des unités de secteurs en zone police ou des gendarmes sillonnant les zones rurales.

Qui peut vous conseiller ?

- Alarme, porte blindée, vidéo-surveillance, organisation, équipements spécifiques etc. ;
- Des spécialistes « **référents sûreté** » sont à votre disposition dans les services de police et de gendarmerie afin de répondre gratuitement à vos questions et élaborer en commun un diagnostic de sécurité ;
- N'hésitez pas à les contacter pour un conseil ou un rendez- vous en vous adressant au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile.